

BUDGETS 2013-2015 : DES ANNÉES DE PLUS EN PLUS SOMBRES POUR LA BNF ET SES AGENTS

→ Ces réductions de budget et d'effectifs sont une régression pour la bibliothèque et déprécieront le quotidien de chaque agent mais aussi des lecteurs d'autant plus que pour faire face à ces contraintes budgétaires, les vieilles recettes sont convoquées : économies en tous genres, mutualisations de fonctions ou structures, mesures d'organisation, etc...

LA DIRECTION REFLECHIT AUX SAIGNÉES QU'ELLE VA ENTREPRENDRE :

- **pour les acquisitions**, par ailleurs touchée par une baisse de 9% de budget en 2013, plusieurs pistes sont envisagées : développer la polyvalence disciplinaire des chargés de collections, rechercher la complémentarité des collections entre sites pour chasser les doublons, développer les acquisitions sur profil...

- **pour le catalogage** : poursuivre le développement de la récupération de notices, examiner la polyvalence des fonctions des gestionnaires de collections, rationaliser les fonctions de coordination bibliographique entre DCO et DSR...

- **pour le Dépôt légal** : réduire le nombre d'exemplaires déposés au titre du DL éditeur, instruire la suppression du DL imprimeur, mutualiser la fonction dépôt légal au sein des départements des collections, encourager le dépôt d'un exemplaire numérique...

- **pour la conservation/restauration** : rationaliser les ateliers, ajuster les crédits...

- **pour les services aux publics** : encourager la communication différée, réviser l'amplitude horaire (sectorielle ou générale), éventuellement augmenter les obligations de service public des agents (aujourd'hui : 10 samedis et 5 dimanches par an, 1 soirée par mois)...

- **pour les expositions** : réduire le nombre d'exposition, plus qu'une seule grande exposition à Tolbiac rallongée à 6 mois, réduire le coût des scénographies...

- **pour l'informatique** : baisser le coût de l'infogérance, mutualiser le SI et le SA...

- **pour les fonctions administratives** : ajuster les emplois en limitant les redondances, revoir les structures organisationnelles, dématérialiser certaines fonctions...

- **pour la maintenance des bâtiments** : réviser le périmètre du gardiennage, limiter les prestations de travaux et maintenance...